

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
3 avril 2025  
n° 13 / 8078<sup>e</sup>  
pages 577 à 624

## CHRONIQUE / Contrat et obligations

L'obscurité clarté de la convention de prête-nom

> *Jeanne de Dinechin*

595

### ÉDITORIAL

577  Toulouse, *Maxime Barba*

### ACTUALITÉS

- 580 Franchise : actes préparatoires à une activité concurrente
- 580 Procédure d'insolvabilité : exécution d'une obligation au profit du débiteur
- 580 Marque (contrefaçon) : action en concurrence déloyale
- 583 Filiation (possession d'état) : prescription de l'action en constatation
- 585 Cycle de conférences (Cour de cassation) : retour d'expérience des juridictions pénales internationales
- 586 Inéligibilité (condamnation d'un élu) : constitutionnalité du régime

### LECTURES

591 Concilier santé et droits fondamentaux en période de pandémie, *Marie-Laure Moquet-Anger*

### POINT DE VUE

592 Annulation partielle du barème de l'ONIAM : quel contrôle et quel avenir pour les référentiels d'indemnisation ?, *Vincent Rivollier*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 602 **Panorama** : Droit de la preuve, *Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès*
- 613 **Notes** : De l'interprétation de l'article 7, § 1, b, du règlement Bruxelles I bis en matière de contrats de prestation transfrontière de services, *note sous CJUE 28 nov. 2024, Yves El Hage*
- 619 Fraude paulienne : disparition de la condition d'appauvrissement ?, *note sous Com. 29 janv. 2025, Charlotte Revet*

### ENTRETIEN

624 Séverine Nadaud – L'article 13 de la loi d'orientation agricole

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La Défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
KETTY DE FALCO  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET  
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER  
**RÉDACTION**

#### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

#### • RÉDACTION

Maeïlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

#### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

#### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

#### ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1132,29 € TTC

Étranger : 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2025

#### Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



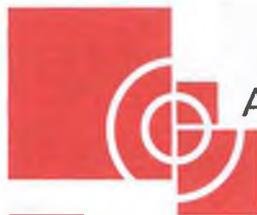
Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

### ÉDITORIAL

Maxime Barba

Ô Toulouse

577



### ACTUALITÉS

580

#### DROIT DES AFFAIRES

##### Concurrence-Distribution

Franchise : actes préparatoires à une activité concurrente, *Com. 19 mars 2025*

##### Entreprise en difficulté

Procédure d'insolvabilité : exécution d'une obligation au profit du débiteur, *CJUE 27 mars 2025*

##### Propriété intellectuelle

Marque (contrefaçon) : action en concurrence déloyale, *Com. 26 mars 2025*

Marque (renommée) : marque

« Tour de France », *Com. 19 mars 2025*

##### Société et marché financier

Autorité des marchés financiers (visite domiciliaire) : constitutionnalité du régime, *Cons. const. 21 mars 2025*

582

#### DROIT CIVIL

##### Contrat-Responsabilité-Assurance

Intérêts (demande judiciaire) : capitalisation des intérêts, *Civ. 3<sup>e</sup>, 20 mars 2025*

##### Famille-Personne-Succession

Filiation (adoption plénière) : enfant du conjoint, *Civ. 1<sup>er</sup>, 26 mars 2025*

Filiation (possession d'état) : prescription de l'action en constatation, *Civ. 1<sup>er</sup>, 26 mars 2025*

Communauté de biens (dissolution) : vente d'actions par un conjoint, *Civ. 1<sup>er</sup>, 26 mars 2025*

Succession (droit de retour légal) : transmission aux héritiers, *Civ. 1<sup>er</sup>, 26 mars 2025*

Succession (rapport) : appréciation de l'élément matériel d'une libéralité, *Civ. 1<sup>er</sup>, 26 mars 2025*

Succession européenne (domaine) : déclaration de renonciation à la succession, *CJUE 27 mars 2025*

584

#### DROIT IMMOBILIER

##### Construction-Urbanisme

Urbanisme (mise en conformité) : saisine par la commune du juge des référés, *Civ. 3<sup>e</sup>, 20 mars 2025*

##### Zone d'aménagement concerté

(délaissement) : bien organisé en volumes, *Civ. 3<sup>e</sup>, avis, 20 mars 2025*

584

#### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

##### Droit pénal

Outrage (à magistrat) : portée du caractère public des propos, *Crim. 25 mars 2025*

Cycle de conférences (Cour de cassation) : retour d'expérience des juridictions pénales internationales

586

#### DROIT PUBLIC

##### Droit administratif

Inéligibilité (condamnation d'un élu) : constitutionnalité du régime, *Cons. const. 28 mars 2025*

587

#### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

##### Droit du travail

Licenciement (disciplinaire) : motif tiré de la vie personnelle du salarié, *Soc. 26 mars 2025*

Licenciement (volonté de l'employeur) : absence de lettre de licenciement, *Soc. 26 mars 2025*

Contentieux prud'homal : demande de communication de pièces, *Soc. 26 mars 2025*

589

#### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

##### Procédure civile

Cassation (pourvoi) : recevabilité d'un mémoire d'association, *Civ. 2<sup>e</sup>, 20 mars 2025*

Compétence européenne (aliments) : portée du règlement du 18 décembre 2008, *CJUE 27 mars 2025*

##### Voie d'exécution

Juge de l'exécution (compétence) : mesures d'exécution forcée mobilières, *Civ. 2<sup>e</sup>, avis, 13 mars 2025*

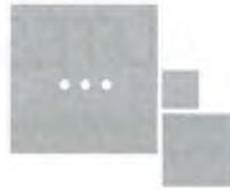


### LECTURES

Marie-Laure Moquet-Anger

591

Concilier santé et droits fondamentaux en période de pandémie



## POINT DE VUE

592

Annulation partielle du barème de l'ONIAM : quel contrôle et quel avenir pour les référentiels d'indemnisation ? À propos de CE 31 décembre 2024, n° 492854 par Vincent Rivollier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

595

L'obscurité de la convention de prête-nom par Jeanne de Dinechin

### PANORAMA

602

Droit de la preuve  
janvier 2024 – décembre 2024  
par Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès

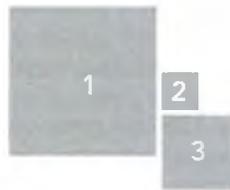
### NOTES

613

De l'interprétation de l'article 7, § 1, b, du règlement Bruxelles I bis en matière de contrats de prestation transfrontière de services, note sous CJUE 28 nov. 2024 par Yves El Hage

619

Fraude paulienne : disparition de la condition d'appauvrissement ?, note sous Com. 29 janv. 2025 par Charlotte Revet



## ENTRETIEN

624

Séverine Nadaud –  
L'article 13 de la loi d'orientation agricole

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).